

# Les pièces à fournir pour constituer mon dossier PTP

Les pièces en bleu foncé sont nécessaires pour signer votre volet bénéficiaire.

Les autres pièces seront à déposer avant la date butoir.

**!** ATTENTION : Une fois que vous signez votre volet bénéficiaire, l'ajout de pièces sera impossible jusqu'à ce que votre employeur ait finalisé et signé sa partie.

## Quelle que soit votre situation

### Votre relevé de carrière

(téléchargeable sur <https://www.lassuranceretraite.fr>)

### Votre CV

### Vos diplômes

Uniquement si un diplôme est sélectionné dans la liste (bloc Scolarité)

## Selon votre contrat de travail

### Salarié CDI ou intérimaire

**Les 12 derniers bulletins de salaire**

#### Le(s) certificat(s) de travail

attestation établie par l'employeur qui précise la date d'entrée dans l'entreprise et indiquant que le salarié est toujours sous contrat

**Le(s) attestations d'assurance chômage**

### Salarié CDD

**Les derniers bulletins de salaire**

justifiant de 4 mois de CDD ou d'intérimaire, au cours des 12 derniers mois

#### Le(s) dernier(s) contrat(s) CDD

justifiant de 4 mois ou 120 jours calendaires, au cours des 12 derniers mois

**Un RIB**

**Une pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité**

### Intermittent

**Les 24 derniers bulletins de salaire**

**Les attestations de paiement de la caisse des congés payés Audiens**

des 5 dernières années

**Les attestations de paiement de Pôle Emploi**

faisant mention du salaire net par mois et du nombre de jours indemnisés sur les 24 derniers mois

## Si vous bénéficiez d'un co-financement

**Le courrier de la confirmation du co-financement**  
par le co-financeur (l'OPCO, votre employeur...)

## Si vous êtes en situation de handicap et/ou en arrêt de travail et/ou en arrêt longue maladie

**Vous avez un risque d'inaptitude**

**Le certificat médical du médecin du travail**  
(disponible ici)

**Vous mobilisez votre Compte Professionnel de Prévention (C2P)**

**L'attestation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie**

**Vous avez une RQTH**  
(reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

**La synthèse du service de santé ou la décision MDPH**

(en cas de handicap) ou l'accusé de réception si la demande est en cours ou de la CPAM (en cas d'invalidité)

**Le document précisant les besoins en compensation**  
(BOETH- Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés)